

PATRONAGE LAIQUE
DE VENDOME

M. J. J. J.

Vendome le 29 Septembre 1947

Siège Social :
26, rue du Dr Faton

.....
Le Président de la Société

à M. le Président de l'Union Sportive Vendomoise
au sein du Comité Directeur de l'U.S.V.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le

Conseil d'Administration de notre Société réuni le 27 septembre a

examiné avec beaucoup d'attention les propositions faites par M. le

Maire et vos délégués à la réunion qui s'est tenue à l'Hotel de

Ville mardi dernier.

Notre Conseil d'Administration estime que la présence
de personnalités marquantes de notre société au sein du Comité
Directeur de l'U.S.V. serait insuffisante pour produire le choc
psychologique attendu et pour régler le différend qui a surgi au
sein même de votre Comité Directeur.

Néanmoins du fait que le District et la Ligne
du Centre considèrent l'U.S.V. comme résultant de la fusion entre
la Section Sportive du P.L.V. et la Patriote Vendomoise et que le
retrait de nos représentants à l'U.S.V. entrainerait, ipso facto, la
dissolution de cette société, le Conseil d'Administration a désigné
MM. FOUGERAY - MAYER et PAPILLON Raymond pour représenter le P.L.V.

.....

Siège Social :
26, rue du Dr Paston

.....
Le Président de la Société

à M. le Président de l'Union Sportive Vendômoise
au sein du Comité Directeur de l'U.S.V.

D'autre part, en application d'un paragraphe des accords
signés le 23 décembre 1946, il a nommé les membres de la Commission de
Surveillance du Stade; ce sont :

MM. FOUGERAY et MAYER - METAIS et PAILLON Raymond, en conséquence vous

voudrez bien me faire parvenir dès que possible, leurs cartes d'entrée
au Stade.

Avec mes remerciements

Veillez Agréer, Monsieur le Président l'expression de
mes sentiments distingués.

Ville d'été dernière.

ainsi même de votre Comité Directeur.

Néanmoins du fait que le District et la Ligue

du Centre considèrent l'U.S.V. comme résultant de la fusion entre

la Section Sportive du P.L.V. et la Patroie Vendômoise et que le

district de nos représentants à l'U.S.V. entraînerait, ipso facto, la

dissolution de cette société, le Conseil d'Administration a délégué

MM. FOUGERAY - MAYER et PAILLON Raymond pour représenter le P.L.V.

.....